

Jean-Baptiste André Godin à Alphonse Grebel, 1er février 1875

Auteur·e : [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

3 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (15)

Collation 3 p. (468r, 469r, 470v)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Alphonse Grebel, 1er février 1875, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 13/01/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/FamiliLettres/items/show/48018>

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Droits Familistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution – Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [1 février 1875](#)

Lieu de rédaction 28, rue des Réservoirs, Versailles (Yvelines)

Destinataire [Grebel, Alphonse \(vers 1819-\)](#)

Lieu de destination Guise (Aisne)

Description

Résumé Godin demande à Alphonse Grebel d'envoyer à Bozérian, avocat à la cour de Cassation au 6, rue de Tournon, les originaux de son brevet de 1862 pour l'émaillage et de son certificat d'addition, de son brevet de 1864 pour la cheminée et ses organes accessoires, et de son brevet pour l'émaillage de 1864. Il le prie de demander à Eugène André de solder monsieur de Sobirats. Sur un brevet de moulage : son fils Émile lui apporté des nouveaux boutons et il hésite à déposer un brevet spécial pour les boutons et à prendre un certificat d'addition pour les formatrices. Il l'informe qu'il se réunira dimanche prochain avec Larue et Cresson et que sa présence n'y est pas nécessaire.

Notes

- Le brevet de 1862 auquel Godin fait référence dans la note jointe à la lettre est le brevet d'invention de 15 ans n° 52945 déposé le 10 février 1862 pour un procédé de décoration de la fonte de fer imitant les marbres, bois, pierres fines, etc., et ses applications industrielles et commerciales (voir en ligne : INPI 19e : dossier 1BB52945, <http://bases-brevets19e.inpi.fr/>, consulté le 3 janvier 2023).
- Le brevet de 1864 pour la cheminée auquel Godin fait référence est le brevet d'invention n° 63 131 de 15 ans pour une cheminée et organes accessoires, déposé le 21 mai 1864 (voir en ligne : INPI 19e : dossier 1BB63131, <http://bases-brevets19e.inpi.fr/>, consulté le 5 janvier 2023)
- Le brevet de 1864 sur l'émaillage auquel Godin fait référence est le brevet d'invention n° 64 482 de 15 ans pour une application des émaux, par voie sèche, à toutes espèces d'objets en fonte, déposé le 15 septembre 1864 (voir en ligne : INPI 19e : dossier 1BB64482, <http://bases-brevets19e.inpi.fr/>, consulté le 5 janvier 2023)

Support La copie de la lettre utilise le papier du registre orienté dans le format paysage ; le texte est copié sur deux colonnes, chacune correspondant à une page de la lettre.

Mots-clés

[Brevets d'invention, Fonderies et manufactures "Godin"](#)

Personnes citées

- [Bozérian, Jules \(1825-1893\)](#)
- [Cresson, Guillaume Ernest \(1824-1902\)](#)
- [Godin, Émile \(1840-1888\)](#)
- [Larue, Édouard \(1828-1902\)](#)
- [Sobirats, Nicolas Émile de \(1844-\)](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 07/07/2023

Dernière modification le 18/09/2023

Mercadier 1 Février 1875

Alphonse Greber

Envoyez immédiatement à M^r Bozérian, avocat à la Cour de Cassation
6 rue de Tournon à Paris, les
originaires de mes brevets de 1862
sur l'émaillage et de son certificat
d'addition du brevet de 1864 pour la
cheminée et ses organes accessoires,
et du brevet pour l'émaillage aussi
de 1864. Envoyez à du reste pris les
N° de ces brevets, et doit vous
demander la même chose à son arrivée
à Grasse. Les brevets qui ont
rapport à l'émaillage avant 1862
ne doivent pas être envoyés, ils ne
sont pas nécessaires.

Soyez le de volonté en demandant à M. André de faire faire le
nécessaire.

Couvert à l'addition au brevet de

moulage. Camille est encore venue m'apporter de nouveaux boutons sur trois desquels, j'ai demandé que l'on fasse des études d'apposition. Il me paraît indéniable de faire entrer cela dans le certificat d'addition, et je vous avoue que cela me rend encore très hésitant sur la manière dont ce brevet doit être pris. Je penche à croire qu'il eut mieux valu de faire l'objet d'un brevet officiel de toutes ces qui regardent les boutons, ou prendre un certificat d'addition pour les formules.

La réunion entre M. Lame, Cresson et moi aura lieu dimanche prochain à Paris ; il s'agit uniquement de prendre un parti sur les conclusions de M. Cresson. Je pense pas que notre présence y soit très nécessaire. Paris

074

n'êtes donc pas obligé de subordonner votre voyage à Paris à cette réunion, à moins que d'ici là, il ne survienne quelque chose qui fasse changer d'avis.

Bien sincèrement à vous

G. D'Inville